

DOSSIER DE PRESSE | 21 SEPTEMBRE 2023

# Carton rouge à l'industrie du tabac.

Dans les stades,  
pas de passe-droit pour la cigarette.



# SOMMAIRE

**01**

**L'INDUSTRIE DU TABAC EST INCOMPATIBLE  
AVEC LES VALEURS SPORTIVES**

**04**

**02**

**DONNONS LE COUP D'ENVOI D'UN MONDE  
SPORTIF SANS TABAC !**

**06**

**03**

**#CARTONROUGE : UNE CAMPAGNE  
DE SENSIBILISATION QUI EXCLUT LA  
CIGARETTE DU SPORT**

**08**





Avec environ 600 000 visiteurs attendus pour la **Coupe du monde de rugby**<sup>1</sup> et près de 16 millions de touristes espérés<sup>2</sup> pour les **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**, la France est pour les prochains mois un acteur incontournable de la scène sportive internationale.

Moments de convivialité et de célébration, ces deux événements majeurs doivent être l'occasion de faire rayonner les valeurs sportives notamment celles du respect, du partage et de la santé. Dans un tel contexte, le tabac ne devrait pas y avoir sa place. Pourtant, **il est toujours autorisé de fumer lors des événements sportifs, notamment au sein des enceintes sportives** et ce, malgré les conséquences désastreuses que le tabac entraîne sur la santé, l'environnement ou même la sécurité des stades.

Si certains acteurs ont déjà mis en place des mesures pour l'exclure avec succès des grandes compétitions, **il relève à présent de la responsabilité du gouvernement d'étendre l'interdiction de fumer à l'ensemble des événements sportifs.** Parce que la consommation des produits du tabac est incompatible avec les valeurs du sport, **l'ACT-Alliance contre le tabac et différentes fédérations sportives et collectivités locales s'unissent pour réclamer un monde sportif sans tabac !**

# 01

## L'INDUSTRIE DU TABAC EST **INCOMPATIBLE** AVEC LES **VALEURS SPORTIVES**

Pendant de nombreuses années, l'industrie du tabac s'est efforcée d'associer de façon positive ses produits à l'univers du sport : goodies sportifs dans les paquets de cigarettes, tabac promu comme facteur de performance, sponsoring de grandes compétitions sportives, etc.

Si à présent la promotion du tabac est interdite par la loi (Loi Evin à l'échelle nationale, Convention-cadre pour la lutte antitabac à l'échelle mondiale), les géants du tabac restent dans la course notamment grâce à la Formule 1.

Partenaires historiques de ce sport, les cigarettiers réinventent leur stratégie de communication pour promouvoir leurs produits : une récente étude<sup>3</sup> révèle que dans la 4<sup>ème</sup> saison de la très populaire série Netflix « Formula 1 », chaque téléspectateur a été exposé à plus de 34 minutes d'images montrant du contenu lié au tabac. La moitié des épisodes de cette saison montrent même les marques des cigarettiers dès la première minute, notamment Philip Morris International (sponsor de Ferrari) et British American Tobacco (sponsor de McLaren).

Bien qu'antinomique, cette association positive entre sport et tabac a participé à diffuser l'idée selon laquelle le tabagisme serait compatible avec le monde sportif, ainsi :

- Le tabagisme reste encore présent de façon notable chez de nombreux sportifs. Selon les derniers chiffres disponibles, on compte 24 % de fumeurs réguliers parmi la population sportive<sup>4</sup>.
- Bien que 70 % des fumeurs se disent conscients du danger de fumer une cigarette 2h avant ou après la pratique d'une activité sportive, 58 % d'entre eux estiment qu'il est possible d'être fumeur et sportif.
- 66 % des fumeurs et même 47 % du grand public croit à tort que faire du sport permet de nettoyer les poumons d'une personne fumeuse<sup>5</sup>.
- Près de la moitié des fumeurs (48 %) pensent que fumer à petite dose n'impacte pas les performances sportives<sup>5</sup>.
- Aujourd'hui, il est toujours autorisé de fumer dans tout site de pratique ouvert ou semi-ouvert ; c'est-à-dire dans la quasi-intégralité des structures sportives sur le territoire français.



Chaque année dans le monde, 4 500 milliards de mégots sont disséminés dans la nature soit l'équivalent en volume d'environ

# 5 Stades de France

remplis de mégots<sup>6</sup>.

**Or, au regard de ses conséquences sanitaires, sociales et environnementales, l'industrie du tabac est en totale opposition avec les valeurs portées par le sport. Elle ne devrait pas y avoir sa place, ni sur le terrain, ni dans les gradins :**

- **Le tabac est contraire à la promotion d'un mode de vie sain.** Si les bénéfices de l'activité physique pour la santé ne sont plus à prouver, la consommation des produits du tabac diminue fortement les capacités sportives en perturbant notamment l'apport en oxygène à plusieurs niveaux (bronchique, sanguin, musculaire, artériel, etc.)<sup>7</sup>. Par ailleurs la consommation de produits du tabac dans les gradins expose directement les joueurs, les supporters et le personnel aux dangers du tabagisme passif. Rappelons aujourd'hui que le tabac reste la première cause de mortalité évitable en provoquant chaque année le décès prématuré de 75 000 personnes en France, dont des non-fumeurs<sup>8</sup>.
- **Sa consommation s'oppose à l'esprit d'équipe.** Que ce soit **aux abords du stade ou dans les gradins**, la consommation des produits du tabac lors de grandes compétitions sportives contribue à les **banaliser, notamment aux yeux des enfants et adolescents qui peuvent être présents**. Il faut savoir qu'à l'occasion de la Coupe du monde de Rugby, **70 % des personnes ayant acheté un billet ont prévu de se rendre au stade en famille**<sup>9</sup>. Par ailleurs, le fait de pouvoir fumer dans les enceintes sportives n'offre pas un environnement favorable aux fumeurs souhaitant s'arrêter.
- **La présence du tabac lors des événements sportifs va à l'encontre des 40 mesures du plan de sobriété énergétique** proposé en octobre dernier par le gouvernement pour le monde du sport. Les cigarettiers portent grandement atteinte à l'environnement notamment

du fait des déchets qu'ils engendrent : chaque année en France, ce sont **23,5 milliards de mégots** qui sont disséminés au sol ou dans la nature<sup>10</sup>. Au-delà du coût environnemental que représentent les mégots de cigarette, ils compromettent la sécurité dans les stades en accroissant les risques d'incendie associés.



**Marion CATELLIN**

Directrice de l'ACT-Alliance contre le tabac

*« L'essence même des activités de l'industrie du tabac est en totale contradiction avec les valeurs sportives et avec l'ambition des organisateurs qui souhaitent faire des grandes compétitions des événements « durables » et « porteurs de sens ». Aujourd'hui, les cigarettiers ne sont plus les bienvenus dans les stades : plus de 2/3 des Français et même 42 % des fumeurs affirment être dérangés par la présence du tabac lors des grandes compétitions.*

*Il est temps de bannir définitivement cette substance au sein des structures sportives, en intérieur comme en extérieur.*

*Une telle mesure permettra non seulement de faire de ces manifestations un endroit et un moment de promotion d'une qualité de vie et d'un air sain, mais aussi de limiter les dégâts environnementaux et les risques liés à la sécurité. Certains acteurs sportifs l'ont bien compris puisque des politiques anti-tabac ont déjà été adoptées lors de grandes rencontres footballistiques ainsi qu'à l'occasion des derniers Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. »*

### **Non, un mégot ne disparaît jamais. Oui, l'industrie du tabac tue aussi l'environnement**

Parmi les 15 projets retenus par France 2023 et World Rugby pour répondre à leur ambition d'« organiser dans le cadre de la Coupe du monde de Rugby 2023 une compétition à impact positif » figure celui **d'offrir aux clubs amateurs des bancs en mégots recyclés**, à partir des déchets récoltés après les matchs. Si l'idée du recyclage semble séduisante, **il faut savoir que la dépollution d'un mégot est impossible :**

- Du fait même de sa composition, l'INERIS classe le mégot comme un « **déchet dangereux** » (au même titre que les pesticides et les déchets amiantés<sup>11</sup>), et « **écotoxique** » ;
- Cette même institution a étudié la question du recyclage des mégots et en a conclu qu'à sa connaissance il n'existait **aucune possibilité de recyclage sans risque pour l'environnement ou la santé publique**<sup>12</sup>. Les start-ups qui prétendent le contraire et affichent une « dépollution validée performante par le laboratoire d'Etat » mentent puisqu'une telle certification n'existe pas.
- Afin de gérer la collecte des cigarettes qui seront disséminés dans les stades après les matchs de la Coupe du monde de Rugby, **France 2023 a contractualisé en 2022 avec Alcome, qui n'est autre qu'une société privée réunissant l'ensemble des industriels du tabac**. Depuis 2021, dans le cadre de la mise en place de la filière REP (responsabilité élargie des producteurs) mégots, cet éco-organisme s'est vu confier la collecte et la gestion de ces déchets mais aussi toute la communication associée. **Une situation qui permet aux cigarettiers de se dédouaner de tout impact environnemental en considérant que les mégots « mal jetés » sont le cœur de la problématique.**

# 02

## DONNONS LE **COUP D'ENVOI** D'UN **MONDE SPORTIF SANS TABAC** !

Bien qu'aujourd'hui en France il demeure autorisé de consommer des produits du tabac dans les lieux sportifs ouverts et semi-ouverts, **le contexte juridique est favorable à l'interdiction de fumer lors des grandes manifestations sportives.**

**La loi française autorise les organisateurs d'événements sportifs à y interdire les produits du tabac, notamment au sein des enceintes sportives.** Ainsi, de nombreux acteurs de l'univers du sport (fédérations sportives, collectivités hôtes, exploitants des infrastructures, etc.) se sont déjà saisis de cette opportunité pour mettre en place des politiques anti-tabac :

- **Des organisateurs sportifs ont choisi d'interdire la cigarette lors de leurs événements.** En 2017, la FIFA (Fédération internationale de football association) a adopté une charte précisant que tous ses événements, dont la Coupe du monde de football, seraient sans tabac. De son côté, l'UEFA (Union des associations européennes de football) prévoit également des politiques sans tabac pour plusieurs de ses manifestations. Avec le soutien de l'ONG anglaise Healthy Stadia, les championnats d'Europe de football de 2012 et de 2016, organisés en Pologne, en Ukraine et en France ont été sans tabac tout comme la finale de la Ligue des champions qui s'est déroulée en 2022 au Stade de France.
- **Plusieurs enceintes sportives ont adopté cette même initiative.** C'est le cas notamment du stade Vélodrome de Marseille, le stade Pierre Mauroy de Lille, le stade Matmut Atlantique de Bordeaux ou encore le stade du Parc des Princes à Paris. Néanmoins la plupart des politiques mises en œuvre n'excluent pas complètement la consommation de tabac de leurs enceintes sportives et prévoient plusieurs exceptions (notamment près des entrées et dans des espaces fumeurs).

Si les initiatives locales sont essentielles pour faire progresser le débat national, il relève à présent de la responsabilité du gouvernement d'étendre à l'échelle nationale cette politique de santé publique. Aux côtés de plusieurs **associations, collectivités, organisations sportives et parlementaires, l'ACT-Alliance contre le tabac appelle les pouvoirs publics à bannir définitivement le tabac de tout événement sportif** afin de lutter contre les méfaits du tabagisme passif et briser l'association qui peut être faite entre sport et tabac !



**Michèle Rubirola**

Première adjointe au Maire de Marseille

« Interdire le tabac dans les stades est une décision difficile mais courageuse et indispensable. À Marseille nous soutenons l'OM mais nous tenons avant tout à la santé de nos supporters et de nos joueurs. 21 ans après la loi santé de 2002 et l'interdiction de la vente d'alcool dans les stades, **il est temps d'y interdire la cigarette.** Cette initiative doit s'accompagner de politiques publiques ambitieuses telles que l'interdiction de la Puff ou l'augmentation du prix du tabac. Mobilisons-nous avec force pour la bonne santé de toutes et tous ! »



**81 %**

des Français et même 63% des fumeurs  
sont favorables à l'interdiction du tabac  
dans le cadre de tous les événements  
sportifs<sup>13</sup>.

# 03

## #CARTONROUGE : UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION QUI EXCLUT LA CIGARETTE DU SPORT

Afin de donner plus de poids à son plaidoyer, l'ACT a choisi de mobiliser l'opinion publique lors d'un événement attendu par de nombreux Français : **la Coupe du monde de rugby 2023**. À destination des amateurs du sport, simples supporters ou sportifs, ce nouveau temps de communication intitulé « **Carton Rouge** » va droit au but : lors des événements sportifs, l'industrie du tabac n'a pas sa place.

**Révélee à Marseille le 21 septembre 2023** au cours d'une conférence de presse, cette campagne sera ensuite déployée et amplifiée à l'échelle nationale **jusqu'au 8 octobre 2023** à travers différents supports :

- **Happening** aux abords du stade Vélodrome avant le coup d'envoi du match du XV de France contre la Namibie ;
- **Campagne d'affichage** sur le mobilier urbain de JCDecaux, Médiatransport, et Clear Channel dans les villes de Marseille, Paris, Lille et Lyon ;
- Partenariats avec les deux médias incontournables de cette Coupe du monde : **Midi Olympique / Rugbyrama** et **L'Equipe** ;
- **Spot vidéo** diffusé sur les réseaux sociaux et en pré-roll des émissions « Le Mag de la Coupe du monde de rugby » de TF1 (accessible en live et en replay) ;
- **Volet influence** à travers la participation de sportifs à cette campagne comme par exemple **Juju Fitcats**, influenceuse sport et **Manon Brunet**, championne du monde d'escrime.





**Carton  
rouge à  
l'industrie  
du tabac.**

**Carton  
rouge à  
l'industrie  
du tabac.**

**Carton  
rouge à  
l'industrie  
du tabac.**



## Références

1. Coupe du monde de rugby 2023 : le comité d'organisation rassure les sénateurs sur la sécurité de l'événement - Public Sénat [Internet]. Disponible sur: <https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/coupe-du-monde-de-rugby-2023-le-comite-d-organisation-rassure-les-senateurs>
2. Rapport d'information par la commission des affaires culturelles et de l'éducation : Conclusion des travaux de la mission d'information sur les retombées des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur le tissu économique et associatif local. – Assemblée Nationale [Internet]. Disponible sur : [assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/16b1505\\_rapport-information.pdf](https://assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/16b1505_rapport-information.pdf)
3. STOP [Internet]. Netflix and F1 Give Cigarette Giants a Billion-Minute Advertising Boost. Disponible sur: <https://exposetobacco.org/news/netflix-and-f1/>
4. Baromètre santé 2000 : Méthode. Volume 1. [Internet]. Disponible sur : <https://prdots.santepubliquefrance.fr/docs/barometre-sante-2000-methode.-volume-1>
5. Indicateurs #8 BVA pour l'ACT-Alliance contre le tabac. Août 2023.
6. Calcul réalisé à partir des données suivantes pour les mégots de cigarettes (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/cigarettes-format-mini-analyse-emissions-et-toxicite-fumee.html>) et le Stade de France ([https://www.liberation.fr/sports/1998/01/28/le-stade-en-chiffres\\_226242/](https://www.liberation.fr/sports/1998/01/28/le-stade-en-chiffres_226242/))
7. Thomas D. Sport et tabagisme : une association délétère – La médecine du sport. Disponible sur: <https://www.lamedecinedusport.com/traumatologie/sport-tabagisme-une-association-deletere/>
8. Bonaldi C, Boussac M, Nguyen-Thanh V. Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. Bull Epidemiol Hebd. 2019;(15):278-84. [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/15/2019\\_14\\_2.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/15/2019_14_2.html)
9. Sondage BVA pour France 2023. Etudes grand public et spectateurs. Avril 2022
10. Pollution due aux mégots de cigarettes : un éco-organisme pour la mise en œuvre d'une nouvelle filière pollueur-payeur [Internet]. Ministères Écologie Énergie Territoires. Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-due-aux-megots-cigarettes-eco-organisme-mise-en-oeuvre-d-une-nouvelle-filiere-pollueur-0>
11. Les déchets dangereux | Mtaterre [Internet]. Disponible sur: <https://mtaterre.fr/les-dechets-dangereux>
12. Etude des filières de collecte et de traitement des mégots de cigarettes | Ineris [Internet]. Disponible sur : <https://www.ineris.fr/fr/etude-filiere-collecte-traitement-megots-cigarettes>
13. Indicateurs #8 BVA pour l'ACT-Alliance contre le tabac. Août 2023.





## **ACT-Alliance contre le tabac**

L'ACT-Alliance contre le tabac est un collectif d'associations reconnu d'intérêt général, loi 1901, engagé au service de la santé publique. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Evin en 1991, l'ACT œuvre depuis plus de trente ans pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts de l'industrie du tabac.

En tant que porte-parole de ses associations membres, l'ACT se fait le devoir d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et de peser sur le débat public pour un avenir plus durable.

Sa détermination dans la lutte contre le tabac a permis de franchir des étapes décisives en matière de santé publique en France. C'est à travers des campagnes d'information et de plaidoyer que l'ACT poursuit son combat contre des fabricants redoublant d'efforts pour normaliser la consommation, sous différentes formes, de ses produits addictifs.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2032 la première génération en France libérée des méfaits du tabac et de son industrie.

**[www.alliancecontreletabac.org](http://www.alliancecontreletabac.org)**



[www.alliancecontreletabac.org](http://www.alliancecontreletabac.org)

